

mais il semble que ce soit seulement lorsque le gouvernement en prend l'initiative. Or le gouvernement est responsable envers le Parlement. C'est là le genre de régime sous lequel nous vivons, et pourtant il semble que nous soyons paralysés; il semble qu'il n'y ait aucun moyen de faire mener une enquête sur cette affaire pour décider si un membre du cabinet est responsable d'une fuite non autorisée, s'il y a eu larcin, ou que sais-je.

A mon avis, cette histoire porte ombrage au Parlement et on ne devrait pas en rester là. Cependant, je le répète, je ne conteste pas la décision prononcée par la présidence. J'ai peut-être soutenu le contraire, mais lorsque Votre Honneur s'est prononcé, j'ai trouvé la décision juste. Mais je pense que nous ne devrions pas au Parlement nous trouver en pareille situation, quand une espèce de crise affecte nos travaux. Pourtant on nous demande de rester ici impuissants, incapables d'y faire quoi que ce soit. La Chambre, qui devrait être considérée comme le tribunal suprême du pays, se trouve devenir la risée de tout le monde.

J'estime que nous ne devrions pas nous trouver dans ce cas. Il devrait y avoir un moyen pour nous d'établir comment le rapport est parvenu au magazine *Time*. Nous devrions être en mesure de savoir qui est responsable, ou plutôt de nous assurer si le *Time* a bel et bien le bon rapport. On ne devrait pas entourer l'affaire de mystère et d'incertitude. Je dis que c'est une atteinte portée à la réputation du Parlement.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, même si vous avez décidé ces jours derniers qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer à un comité la question de la source du rapport de l'article du *Time* et la demande d'une enquête sur toute cette affaire, car elles n'ont rien à voir avec la question de privilège, je demande à Votre Honneur de considérer la situation difficile où se trouvent la Chambre et vous-même, à titre d'Orateur, du fait que nous semblons impuissants chaque fois que survient une situation critique comme celle-ci. Si vous trouvez qu'au nom du Parlement, ma question de privilège semble fondée à première vue, je serais alors prêt à proposer, appuyé par mon collègue le député de York-Sud (M. Lewis):

Que la question de l'absence de tout recours de la part de la Chambre des communes, lorsqu'un document confidentiel en la possession du gouvernement est rendu public sans autorisation, soit renvoyée au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour qu'il l'étudie et en fasse rapport.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots à l'appui de la question de privilège soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre et répéter que toute cette affaire est attribuable à une fuite du rapport et à l'interprétation et l'opinion subséquentes formulées par la revue *Time* au sujet de la teneur de ce rapport ou d'un résumé préparé au bureau du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour être présenté au cabinet. De toute façon, il se trouve qu'un groupe particulier en dehors du Parlement a obtenu le rapport ou un résumé de celui-ci, a exprimé des opinions à ce sujet, en donnant peut-être ainsi une idée imprécise et fautive au grand public et au Parlement en particulier.

La fuite a bien pu se produire pour permettre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de renforcer sa position vis-à-vis des membres obstinés du cabinet qui n'étaient pas d'accord avec lui.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Howard (Skeena):** Je suis sûr que le ministre, homme d'une grande intégrité, n'aurait pas fait cela...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député me semble présentement s'écarter assez du point très précis soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Si j'ai bien compris ce dernier, il a soulevé une question de privilège entièrement nouvelle. Autrement, il n'aurait même pas été autorisé à en saisir la présidence et la Chambre. Le député reprend essentiellement les mêmes arguments qu'il a invoqués hier soir et qui ont donné lieu à une décision de la présidence. S'il veut prendre la parole, il devra parler uniquement de l'à-propos d'envoyer la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

**M. Howard (Skeena):** Je suis d'accord avec vous, monsieur l'Orateur. Je préparais juste le terrain en vue d'en arriver à un commentaire de Beauchesne qui, je pense, justifie ce qu'on tente de faire et de signaler que le cabinet savait deux ou trois jours avant la publication de l'article de la revue *Time* que celui-ci allait être publié. Ainsi, le cabinet a créé cette situation de propos délibéré par son refus de rendre le rapport public, réservant ainsi l'exclusivité au *Time*. On peut se demander si la déclaration du premier ministre, à l'effet que nous devrions avoir un peu